



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT-76)

DECLARATION PREALABLE
Séance du 05 février 2015

Madame la Directrice académique,

Nous tenons tout d'abord à saluer votre présidence du CHSCT-D-76 qui renforce, à notre avis, le rôle de cette instance mais aussi tout l'intérêt que porte l'ensemble de vos services à toutes ces problématiques. Cela ne vise pas bien sûr Monsieur le Secrétaire général avec lequel les échanges sont toujours riches et respectueux.

Nous sommes convaincus que les propos que nous avons tenus dans notre déclaration préalable à la séance du 27 novembre dernier ont retenu votre attention. Sachez que les représentants UNSA-Éducation ont été, et seront encore, des représentants du personnel mobilisés, engagés mais soucieux d'un dialogue social constructif et convaincus qu'une politique de prévention des risques professionnels ne pourra être efficiente qu'en étant concertée. Nous espérons que dans les prochains mois, vous nous présenterez le premier véritable programme départemental de prévention pour la Seine-Maritime.

Nous sommes tout autant attachés que vous à l'amélioration des conditions de travail de l'ensemble de nos collègues contribuant au Service Public de l'Éducation Nationale dans notre département. Accompagner nos collègues dans l'exercice de leurs fonctions, protéger leur santé au travail, permettre une prise en charge des difficultés psychosociales... tout cela concourt aussi à la réussite de la Refondation de l'École. Une école bienveillante pour ses élèves le sera d'autant plus si ses personnels sont formés, encadrés, évalués, accompagnés au quotidien avec bienveillance et qu'ils puissent ressentir cette bienveillance.

Un nouveau mandat s'ouvre pour notre CHSCT D 76. Certaines stratégies syndicales visant à se saisir des difficultés rencontrées par des collègues non pour construire des solutions mais pour s'opposer systématiquement et en écartant les autres organisations syndicales représentatives ont vu le jour, en particulier depuis les dernières élections professionnelles. Voilà une drôle de manière de voir la problématique CHSCT. A l'UNSA-Éducation nous défendons l'idée d'accompagner les collègues, de faire la médiation quand cela est nécessaire et de déposer des Avis CHSCT quand, et uniquement quand, les solutions n'ont pas pu être trouvées en amont. Notre fédération regroupe tous les métiers de l'Éducation de la maternelle au lycée. Tous les agents de l'éducation nationale en Seine-Maritime peuvent compter sur notre disponibilité, sur notre volonté de les accompagner pour trouver ensemble les moyens d'améliorer leurs conditions de travail et par la même d'améliorer le service rendu à nos élèves. Les résultats des élections professionnelles nous ont



confortés dans cette approche méthodologique.

Nous éliions dans quelques minutes le secrétaire du CHSCT qui est l'interlocuteur de l'Administration pour préparer les réunions, diffuser les informations, finaliser les comptes rendus. Chaque organisation, par ses représentants, défend ensuite en séance plénière ses positions, les dossiers pour lesquels il a été sollicité et se prononce sur les avis déposés. Lorsque les circonstances l'exigent, et nous l'avons montré par le passé, des avis communs peuvent être rédigés en séance.

Soyez donc assurée, Madame la directrice académique, que les représentants du personnel UNSA-Éducation continueront à exercer leurs responsabilités avec conscience et indépendance et, quand il le faudra, ils continueront à jouer sans pour autant pérorer.

Les représentants du personnel
UNSA-Éducation de Seine-Maritime